



CAPD du 3 juillet 2015

Déclaration du SE-UNSA

Monsieur le Directeur Académique,

Une fois encore, le SE UNSA regrette que cette CAPD concernant la phase d'ajustement se déroule le dernier jour de classe, l'après-midi qui plus est. Cela ne laisse quasiment aucune possibilité aux collègues nommés pour contacter les écoles dans lesquelles ils sont affectés et rencontrer l'équipe.

Les TRS expriment leur inquiétude légitime : où iront-ils ? comment sauront-ils quels sont leurs niveaux de classe si l'école est fermée ? Les directeurs ne peuvent pas s'organiser en amont pour répartir leurs journées de décharge. Autant d'éléments qui irritent les collègues.

Les professeurs stagiaires de 2014/2015 sont particulièrement impactés, ils sont nombreux à participer à cette phase et n'auront peut-être pas tous un poste dans leur zone.

Ils le sont d'autant plus qu'ils sont parfois dans l'expectative concernant la suite de leur carrière : la procédure inédite de validation a désarçonné plus de quarante collègues de l'académie qui ont été convoqués au Rectorat de Dijon pour un entretien-évaluation , le vendredi 3 juillet, aujourd'hui même ! Ils se questionnent sur leur titularisation. Il est inhabituel qu'autant de stagiaires soient ainsi priés de satisfaire à cette étape alors que les années précédentes, souvent l'avis des IEN, des ESPE et des équipes de suivi suffisait.

Voilà une entrée dans le métier enthousiasmante !

Quand on sait combien la mobilité est ensuite difficile, beaucoup se découragent. Certains démissionnent.

A propos des changements de département, vous nous avez fourni la liste des candidats à un ineat ou à un exeat.

Nous espérons que vous aurez une attitude bienveillante, et volontariste, sachant qu'un fonctionnaire heureux travaille mieux.

Quand le département excédentaire n'accepte que peu d'élus, que le département déficitaire ne laisse partir personne, la situation est bloquée. Très peu de collègues sont satisfaits. Certains renouvellent ces demandes encore et encore : une année un département ne lui donne pas le droit de partir ; l'année suivante, c'est l'autre département qui ne permet aucune entrée. Encore du découragement !

Une bonne nouvelle cependant, pour les directeurs de moins de 4 classes : 10 jours de décharge leur sont octroyés (voir circulaire 2014-115 du 3/09/2014). Ce n'est pas suffisant, tout le monde le conçoit. Il n'empêche, qu'attribuer une décharge, c'est reconnaître la nécessité d'aider le directeur dans l'accomplissement de ses tâches. . Le Se Unsa vous propose de « construire » autour de ces 10 jours. Il serait bien que chaque IEN programme sur l'année scolaire les remplacements des directeurs sur ces 10 jours, en privilégiant les périodes 1 et 5 et que les collègues concernés soient donc informés dès la rentrée de leurs journées de décharge. C'est le cas pour tous les directrices et directeurs à partir de 4 classes. Pourquoi créer deux catégories de responsables d'école ?... Les ayant-droit à jour(s) fixe(s), et les ayant-droit « quand on pourra »....Et on ne peut pas toujours...

Des interrogations également pour les enseignant(e)s de maternelle. Quelle sera la formation qui leur permettra de mettre en pratique les nouveaux Programmes ? Seront-ils destinataires desdits programmes ? Il est sans aucun doute possible de se les procurer, mais n'est-ce pas à l'employeur d'adresser les missions qu'il donne, à ceux qui doivent les mettre en œuvre ?

Nous espérons que cette CAPD se déroulera avec la plus grande clarté, dans un esprit d'équité et avec la bienveillance qui nous tient tous à cœur.

Les élues du Se UNSA 71 à la CAPD